

Les communes à facilités n'électrifient plus le débat

PÉRIPHÉRIE Le projet de recommandation du Conseil de l'Europe n'a pas provoqué des foules de réactions

Ce jeudi, le Congrès des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe devrait de nouveau faire les gros yeux à la Flandre. Pour ne pas avoir nommé Damien Thiéry au poste de bourgmestre de Linkebeek à plusieurs reprises, pour ne pas permettre aux citoyens ou aux mandataires de s'exprimer en français lors des conseils communaux, le gouvernement flamand devrait se voir adresser des nouvelles critiques sous la forme d'une recommandation, la quatrième depuis 2003 concernant les communes à facilités de la périphérie bruxelloise (*Le Soir* du 17 octobre).

Evoqué dès mardi dans nos colonnes, ce projet de recommandation est jusqu'ici passé relativement inaperçu quand le sujet des communes à facilités nourrissait, il n'y a pas si longtemps que cela et à presque tous les coups, ses cortèges de réactions politiques, le plus souvent communautairement passionnées et alignées, puisque quel que soit le côté de la frontière linguistique, il y avait un objectif à défendre : une territorialité et ses attributs au nord ; le droit d'y déroger plus ou moins – et notamment pour des raisons démographiques – au sud. Le tout alors que la pro-

chaine réforme institutionnelle semblait un horizon indépassable.

Ce constat d'un intérêt désormais plus dilué pour les communes à facilités est accueilli avec une série de nuances ou de réticences dans les partis politiques : « C'est vrai que le sujet semble moins intéressé, indique Damien Thiéry, député fédéral MR et bourgmestre non nommé de Linkebeek. Mais pour ma part, je ne m'en désintéresse pas du tout. Avant de réagir, j'attends le vote de la recommandation. Il y a un fort lobbying flamand. Et il n'est pas impossible que des amendements qui vident le texte de son contenu actuel soient adoptés d'ici là. Il faut donc rester prudent. »

Chez Défi (ex-FDF), qui en 2003 ou en 2008 autour des premières recommandations du Conseil de l'Europe avait ferraillé ferme, les projets d'une motion présentée devant différents conseils communaux des communes à facilités et d'une résolution avancée au Parlement sont sur la table. « L'idée serait de demander l'application de la recommandation du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle et du

Conseil d'Etat, indique Sophie Rohonyi, présidente de Défi-Périphérie. La situation dans les communes à facilités continue aujourd'hui à nous offusquer. »

La sixième réforme de l'Etat

Certes, si tout cela n'est pas rien, il est difficile d'y voir une commune proportion avec les réactions que la situation dans les communes à facilités pouvait susciter voici quelques années, principalement au MR et au FDF. Pour Cédric Istasse, rédacteur en chef du *Courrier hebdomadaire du Crisp* – qui a consacré un numéro de la revue à la question des circulaires flamandes relatives à l'emploi des langues en matière administrative –, un élément essentiel justifie cette différence : la sixième réforme de l'Etat qui, si elle n'a pas complète-

ment résolu les problèmes dans les communes à facilités, a apporté tout de même une série de réponses. Par exemple, par rapport à la nomination des bourgmestres, en prévoyant que ce soit désormais la chambre bilingue du Conseil d'Etat qui traite des refus de nominations par la Région flamande. « En outre, j'ai l'impression qu'il est désormais complètement établi que la

langue qui doit être utilisée dans les communes à facilités est celle de la région, autrement dit le néerlandais. Parallèlement, les facilités sont bétonnées. Vu de l'étranger, ce n'est pas forcément compréhensible. Mais dans le contexte belge, on comprend tout cela », indique Cédric Istasse.

Au cours des dernières années, le paysage partisan a également évolué. Le FDF et le MR ont divorcé en 2011. « Le MR a été moins virulent par la suite sur la question communautaire, indique Cédric Istasse. Depuis 2014, il fait en outre partie d'une majorité fédérale qui s'est construite sur l'absence de débats communautaires. »

La trajectoire du Défi a également évolué. Fermelement attaché aux thématiques communautaires de par ses origines, le parti d'Olivier Maingain semble vouloir se « diversifier » avec l'objectif de percer en Wallonie. « L'image d'un parti exclusivement bruxellois ne lui convient plus, affirme Cédric Istasse. Mais pour séduire les électeurs wallons, il faut des thèmes qui puissent les intéresser. D'où sans doute cette volonté de voir plus large. » ■

MATHIEU COLINET